

### DECLARATION LIMINAIRE

### COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°1

### RECOURS DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

M. le Président,

Comment ne pas débiter notre déclaration liminaire sans dresser un constat affligeant sur l'état de la situation économique et sociale en Europe comme dans notre pays.

Une seule orientation, des politiques d'austérité budgétaire pour sauver le modèle du capitalisme mondialisé et financiarisé au détriment de l'intérêt général. Et les résultats de ces politiques ? Plans sociaux à répétition, rigueur confinante à l'étranglement, perte de pouvoir d'achat des salariés, des fonctionnaires et des retraités, hausse du chômage, inégalité dans le partage des richesses, affaiblissement de l'état social et des services publics. C'est rude et inexorable : le choix de l'argent roi contre le peuple.

La loi El Khomri s'intègre dans ces politiques et conduira à la précarisation des salariés et à l'uberisation de la force de travail.

Cette financiarisation de l'économie est insupportable par le recul des droits sociaux qu'elle induit et par la baisse de la rémunération du travail dans la richesse nationale et des politiques publiques.

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est indispensable. Elle doit avoir pour objectif, dans toutes ses orientations, la prise en compte de l'humain et éviter toutes les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme et à la mise en danger de la démocratie. Cette politique ne peut pas continuer à dénigrer le service public et ses fonctionnaires, acteurs déterminants du « vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

Cette Fonction Publique et ses employés sont maltraités depuis des années, avec comme point d'orgue le gel du point d'indice intervenu en 2010. Ce n'est pas le dégel de ce dernier, accordant 0,6 % d'augmentation en 2016 et 0,6 % en 2017 qui peut nous faire oublier les pertes de pouvoir d'achat enregistrées ces 20 dernières années.

La rigueur, à la DGFIP, nous connaissons : depuis plus de 10 ans, notre administration a payé un lourd tribut avec près de 35 000 emplois supprimés, des suppressions de services qui s'accroissent au fil du temps et de l'humeur de chaque Directeur Général. Que de zèle pour s'attirer les bonnes grâces du pouvoir politique. « Les lignes directrices de la DGFIP » en sont la plus parfaite illustration.

Et comme si ça ne suffisait pas, à ces suppressions, viennent s'ajouter également les vacances d'emplois. Passées sous silence, ces vacances participent à la détérioration de nos missions et à la dégradation du service public rendu aux usagers. **Solidaires Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emplois ainsi que la mise en œuvre d'un plan de recrutement à la hauteur des enjeux. Pour Solidaires Finances Publiques, l'appel de toutes les listes complémentaires de tous les concours A, B et C est urgent et indispensable.**

Quant aux lignes directrices, elles s'inscrivent dans la continuité de la démarche stratégique avec un but non avoué de destruction des services publics. Le schéma d'adaptation des structures et du réseau (ASR) n'est qu'un passage obligé vers cette finalité.

Suppressions de trésoreries, fusions de services, regroupement en pôle, etc., tout cela n'a qu'un seul but, gérer les pénuries et anticiper celles à venir avant l'externalisation finale des missions.

Cette adaptation à la rigueur budgétaire déstructure la DGFIP : éloignement de l'utilisateur du service public, amplifié par l'e-administration, perte de sens au travail, dégradation des conditions de vie au travail, mobilité contrainte (fonctionnelle et géographique) et remise en cause des règles de gestion.

Aujourd'hui, le constat humain est simple : les agents n'en peuvent plus et cela ne peut plus continuer ainsi. Pour Solidaires Finances Publiques, les mouvements sociaux qui voient le jour dans le réseau ne sont qu'une étape.

**Solidaires Finances Publiques continuera à combattre toutes ces dérives. Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien et entend tout reprendre, dans l'intérêt général comme dans l'intérêt des agents de la DGFIP.**

A tout cela vient s'ajouter la mise en place de PPCR : Solidaires Finances Publiques dénonce les pseudo avancées, dites majeures par le Gouvernement, de ce non accord. Les gains indiciaires des trois catégories A, B et C sont en grande partie autofinancés par les agents eux-mêmes à travers le transfert de l'indemnitaire sur de l'indiciaire et la baisse drastique des plans de qualification.

Le PPCR comporte également en son sein des reculs phénoménaux en matière d'évaluation professionnelle, de mobilité non choisie, de prise en compte du « mérite » dans le salaire avec la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire liés aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel).

Les pistes explorées par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) concernant l'entretien professionnel prévu dans le cadre de PPCR nous font craindre le pire :

- avec un entretien d'évaluation triennal pour un tiers des agents au lieu de tous les ans.
- où seulement le ¼ des agents ayant participé à l'entretien pourraient bénéficier d'une réduction d'ancienneté (contre 70% aujourd'hui).
- avec une réduction d'ancienneté qui pourrait aller jusqu'à de 8 mois.

Si ces principes venaient à s'appliquer, l'arbitraire et le principe même d'égalité de traitement des fonctionnaires, seraient les éléments moteurs de la carrière des agents de la Fonction Publique avec toutes les conséquences dangereuses pour la qualité du service public et sur les agents.

**Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer et s'opposer à un tel système.**

S'agissant de l'objet de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques 77 réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets du 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008, et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié. Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Il revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel,

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- Son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- Son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Si le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents.(ventilés en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux), ce contingentement favorise une compétition entre les agents et instaure une notion malsaine de mérite. Cela est contraire à la nécessaire collaboration des agents dans toute la chaîne de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques, le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci, d'autant plus quand tous sont sollicités compte tenu de la pénurie de moyens en personnel.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. C'est un levier dissuasif et chronophage par rapport à une saisine directe de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents que ce qui pourrait être apporté par la CAPL. **Solidaires Finances Publiques 77 exige la suppression du recours hiérarchique.**

Concernant plus précisément de cette CAP locale, Solidaires Finances Publiques 77 dénonce les pressions exercées sur les agents pour les dissuader d'user de leurs droits. Nous avons eu des informations sur des comportements inadmissibles de notateurs qui ne se sont pas privés de menacer les agents. **Solidaires Finances Publiques 77 dénonce ces pratiques et demandent à la DDFIP de rappeler que les agents ont également des droits qu'ils doivent respecter.**

Après nous avoir communiqué les dotations mises en réserve avant les travaux de la CAP, Solidaires Finances Publiques exige que toutes les réductions d'ancienneté soient utilisées à l'issue de la CAPL.

Pour rappel, l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2016.

Nous rappelons par ailleurs notre position concernant le traitement égalitaire de tous les dossiers. En effet, pour Solidaires Finances Publiques 77, toutes les demandes doivent être étudiées lors d'une seule et même CAP locale. Il s'avère qu'un dossier sera à l'ordre du jour d'une autre CAP. En méthode, compte tenu du séquençage de nos travaux, nous souhaitons que le vote intervienne à l'issue de cette deuxième CAPL.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.

Nous terminerons par remercier le service RH pour toute leur disponibilité.

Melun, le 30 juin 2016